

CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE

DU LUNDI 29 JUIN 2020

A LA SALLE DES RUVINES, CULLY

(Ouverture à 20h00 - Clôture 22h10)

TABLE DES MATIÈRES

1.	APPEL NOMINAL	3
2.	APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR	3
3.	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JUIN 2020	4
4.	COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL	4
5.	ÉLECTIONS COMPLÉMENTAIRES À L'APOL, À LA COMMISSION DES FINANCES ET À LA COMMISSION DE GESTION	5
6.	PRÉAVIS 05/2020 - RAPPORT DE GESTION 2019	5
7.	PRÉAVIS 06/2020 - COMPTES 2019	8
8.	PRÉAVIS 09/2020 - RÉPONSE BIS À LA MOTION DE M. CHRISTIAN CURRAT ET CONSORTS « UNE MUNICIPALITÉ À 5 OU 7 MEMBRES POUR LA LÉGISLATURE 2021-2026 ? »	11
9.	COMMUNICATION 03/2020 - STRUCTURE DU PLAN DES ROUTES	12
10.	COMMUNICATION 04/2020 - RAPPORT INTERMÉDIAIRE EN RÉPONSE AU POSTULAT JONAS CUÉNOUD « URGENCE CLIMATIQUE, IL NE RESTE PLUS BEAUCOUP DE TEMPS »	13
11.	MOTION DE MME L. DE PALMA ET CONSORTS « UN GESTE POST-COVID-19 POUR LES SOCIÉTÉS LOCALES »	13
12.	RÉPONSE À L'INTERPELLATION DE M. J. MICOL ET CONSORTS « PPA CHAMPS DE L'ESSERT : DEMANDE DE RÉALISATION SANS PLUS TARDER DU PARKING D'ÉCHANGE »	14
13.	INTERPELLATION DE MME M. JANEIRO ET CONSORTS « POUR FAIRE FACE À LA CRISE ÉCONOMIQUE DUE AU COVID-19, QUELLES SOLUTIONS ? »	16
14.	INTERPELLATION DE M. JACQUES JOLY ET CONSORTS « LES ECO-POINTS ET DÉCHETS MÉNAGERS »	17
15.	COMMUNICATIONS MUNICIPALES	18
16.	PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS	22

M. Lionel Gfeller, Président du Conseil communal, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil communal, de la Municipalité et à M. Yves Sesseli, boursier et M. Pierre-Alain Genton, huissier.

Il salue également la présence de la presse représentée par M. Thomas Cramatte du journal Le Courrier et Mme Cécile Colet du 24Heures, ainsi que tout le public présent.

1. APPEL NOMINAL

Le membre se lève à l'appel de son nom.

La secrétaire procède à l'appel nominal :

PRÉSENTS :	7 Conseillers municipaux :	
	Mmes et MM. Nicole Gross, Evelyne Marendaz-Guignet, Raymond Bech, Jean-Paul Demierre, Jean-Pierre Haenni, Georges Hauert et Jean Christophe Schwaab	7
	Conseillers communaux selon la liste de présence	46
ABSENTS EXCUSÉS :	Mmes et MM Anouk Arbel, Raoul Baehler, Patrick Baumann, Nicolas Blanc, Vincent Chollet, Pierre Yves Delcourt, Nathalie Esseiva, Pierre-André Fontannaz, Vivian Gaudin, Florence Gross, Valérie Hill, Chantal Ostorero, Christian Venzi.	13
ABSENT NON EXCUSÉ	Simon Vogel	1

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est modifié avec ajouts comme suit :

5. Elections complémentaires à l'APOL, à la Commission des finances et à la Commission de gestion
9. Communication 03/2020 - Structure du plan des routes
10. Communication 04/2020 - Rapport intermédiaire en réponse au postulat Jonas Cuénoud « Urgence climatique, il ne reste plus beaucoup de temps »
11. Motion de Mme L. de Palma et Consorts « Un geste post-COVID-19 pour les sociétés locales »
12. Réponse à l'interpellation de M. J. Micol et consorts « PPA Champs de l'Essert : demande de réalisation sans plus tarder du parking d'échange »
13. Interpellation de Mme M. Janeiro et consorts « Pour faire face à la crise économique due au COVID-19, quelles solutions ? »
14. Interpellation de M. J. Joly et consorts « Les Eco-Points et déchets ménagers »

L'ordre du jour modifié est passé au vote et approuvé à l'unanimité.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JUIN 2020

Chacun a reçu copie de ce procès-verbal, il n'est donc pas procédé à sa relecture. Y a-t-il des demandes de modification ou d'adjonction ?

M. P. Humbert :

P. 12 : « Ça fait plus de 30 ans qu'il monte des projets industriels et il **n'appartient pas** au groupe des sociétés soumissionnaires », au lieu de « *il appartient au ...* »

M. J.-P. Demierre, Municipal :

P. 32 : « On avait déjà supprimé les feux d'artifices **et** le bateau », au lieu de « *sur* le bateau ».

Le Président passe au vote le procès-verbal. Il est accepté par 44 pour et une abstention.

Mme Catherine Fonjallaz est remerciée pour son travail. Cela n'a pas été facile de faire ce procès-verbal pour un ordre du jour qui était aussi chargé en si peu de temps.

4. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL**Mots du Président :**

Il lit la lettre de démission de M. Daniel Gay au 30 juin 2020 en raison de son départ de la commune de Bourg-en-Lavaux et il lui donne la parole.

M. D. Gay :

« Quelques années à Grandvaux et, depuis la fusion, au Conseil communal de Bourg-en-Lavaux, ce n'est pas sans une émotion assez considérable que je participe à ma dernière séance du Conseil. Je m'en vais de Bourg-en-Lavaux pour quelques mètres, une dizaine de mètres, pour déménager à Lutry. On a fait une demande, en accord avec la Municipalité, d'un déplacement de la limite de commune pour qu'on puisse me garder... Ça n'a malheureusement pas fonctionné. Lutry n'a pas accepté ! Donc je dois quitter le Conseil communal en quittant la commune de Bourg-en-Lavaux. Mais, je vais rester parmi vous ; j'ai une maison à Grandvaux, un vignoble à Epesses, donc je continuerai à être parmi vous, à observer attentivement ce qui se passe dans la commune de BEL parce que je resterai concerné.

Un immense merci pour la confiance qui m'a été faite par les citoyens. Cela a été un honneur d'être nommé au Conseil communal et d'œuvrer au sein de la Commission des finances. Merci aussi à tous mes collègues qui ont toujours été extrêmement agréables dans les discussions. J'ai été frappé par le fait que toutes les discussions au Conseil communal étaient parfois assez vives, mais toujours courtoises et sympathiques. Merci aussi à la Municipalité d'avoir prêté l'oreille à ce que j'ai dit, avec un accueil tout-à-fait ouvert et intéressé.

Donc un immense merci à tous ; et puis ce n'est pas un adieu, c'est un au revoir. »

Acclamations.

Prochaines votations :

27 septembre 2020 et 29 novembre 2020

Dates des prochaines séances du Conseil en 2019 :

Séance du Conseil	Heure	Lieu
28.09.2020	20h00	Salle des Ruvines, Cully ?
26.10.2020	20h00	Salle des Mariadoules, Aran ?
04.12.2020	17h00	Salle des Mariadoules, Aran et repas

5. ÉLECTIONS COMPLÉMENTAIRES À L'APOL, À LA COMMISSION DES FINANCES ET À LA COMMISSION DE GESTION**APOL :**

M. Yvan Rey BEL Action ayant démissionné au 31.05.2020, c'est M. Pietro Scalfaro BEL Action qui le remplace.

Acclamations

Commission des finances :

M. Daniel Gay BEL Action ayant donné sa démission au 30 juin 2020, c'est Mme Johanne Noverraz qui le remplace.

Acclamations

Commission de gestion :

En raison de l'élection de Johanne Noverraz à la COFIN, qui était à la COGEST, elle remplacée par Mme Valérie Hill.

Acclamations

6. PRÉAVIS 05/2020 - RAPPORT DE GESTION 2019

Chacun a reçu copie du rapport de la Commission de gestion, il n'est donc pas procédé à sa relecture.

Le Président demande au rapporteur de la Commission de gestion de lire les conclusions de son rapport.

M. Ph. Maeder:

Il précise qu'un seul rapport a été fait pour les préavis 05/2020 et 06/2020.

Cette année en dehors des travaux récurrents qui sont les comptes et le rapport de gestion, la Cogest a axé ses activités sur le dicastère « Affaires sociales - Travaux et infrastructures », et a voulu faire le bilan de la construction des Fortunades qui est quand même un bâtiment important pour la commune. Pour ce dernier point, elle a dû se contenter de simplement faire une analyse sur le détail des comptes car elle n'a pas pu visiter le bâtiment pour des questions de Covid-19.

Finalement, la Cogest a assuré le suivi des recommandations qui découlaient de leurs anciens rapports, pour rappel c'est le point 6. en p. 15, de leur rapport et pour l'exercice 2019, elle a fait des constats et des recommandations qui sont résumées de la manière suivante :

- Page 6 - Affaires sociales - Travaux et infrastructures. Là, le dicastère met de nouveau en évidence la complexité des chefs de service ou d'un chef de service qui doit répondre à plusieurs municipaux. Que d'un point de vue général, le service des infrastructures manque de ressources

humaines en regard du nombre de projets en cours et futurs de la commune et que finalement l'entretien du domaine routier bénéficie d'allocations budgétaires minimums pour l'entretien des routes.

- Page 9 - La Cogest souhaite des développements dans le cadre des services à la population, par exemple la possibilité de pouvoir régler les factures de la commune au travers du système eBill et de pouvoir commander des documents administratifs, par ex. une attestation de résidence, en ligne sans devoir forcément passer au guichet.
- Au niveau des comptes 2019, on constate une bonne maîtrise des dépenses et une amélioration des entrées fiscales notamment avec la hausse des 3 points d'impôts qui a eu impact évident. Par contre la marge d'autofinancement reste toujours insuffisante en raison des investissements importants.
- Finalement la Cogest, c'est un point notamment de suivi, a constaté que, malgré la hausse de la dette de la commune qui se situe à 40 Mio, finalement la charge financière reste relativement raisonnable, qui est de Fr. 277'790.- en raison de la situation très particulière des taux d'intérêts qui sont extrêmement bas.
- La Cogest a constaté également une bonne répartition des échéances des emprunts qui devrait effectivement éviter, qu'en cas de hausse des taux d'intérêt, de se retrouver dans une situation particulièrement gênante.

En conclusion, la Commission de gestion remercie la Municipalité ainsi que le boursier pour leurs disponibilités et les renseignements apportés et eu égard à ce qui précède, la Commission de gestion propose d'approuver les comptes 2019 et le rapport de gestion 2019 tels que présentés.

Le Président passe en revue tous les dicastères.

AUTORITÉS - p. 6 à 21

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES - p. 22 à 35

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

ECOLE, TOURISME ET ASSAINISSEMENT - p. 36 à 44

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

SECURITE, MANIFESTATIONS ET SPORTS - p. 48 à 61

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

VOIRIE, DOMAINES VITICOLES ET ESPACES VERTS - p. 62 à 70

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

POLICE DES CONSTRUCTIONS, BÂTIMENTS ET FORÊTS - p. 71 à 80

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

URBANISME, MOBILITE ET COMMUNICATION - p. 81 à 87

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

AFFAIRES SOCIALES, TRAVAUX ET INFRASTRUCTURES - p. 88 à 98

La discussion est ouverte.

Mme N. Pfeiffer :

Page 89. La Municipalité a demandé une étude préliminaire à Pro Senectute en vue d'un projet de quartier-bourg solidaire. Elle aimerait avoir des précisions.

M. JC Schwaab, Municipal

Il a déjà donné des explications lors du Conseil communal du 6 décembre 2019. En gros, il s'agit d'un projet qui a été mis sur pied par Pro Senectute. Tout d'abord dans des quartiers de ville, à Belmont et à Lausanne, ensuite dans de nombreuses villes notamment à Pully qui a eu 2 projets et puis ensuite dans des zones moins intensément peuplées, moins urbanisées, comme Paudex, Lutry.

En fait, c'est un projet qui vise à faire de la prévention contre les conséquences négatives du vieillissement de la population. C'est que le canton, comme le reste de notre pays, devient de plus en plus âgé. Ce qui va poser des problèmes probablement considérables notamment de mobilité, de soins à domicile et d'autonomie. Ce sont des problèmes qui se posent de manière particulièrement aigüe. Donc une commune comme la nôtre qui est plus âgée que la moyenne et puis qui a quand même un habitat très éclaté et pas forcément très accessible surtout si on est à mobilité réduite. Le but de ces projets de quartiers, de bourgs solidaires, car c'est comme cela qu'ils s'appelleraient à Bourg-en-Lavaux, c'est d'activer les associations locales qui intègrent et qui s'occupent des personnes très âgées, pas dans le but de se substituer à leurs activités, pas dans le but de leur dire ce qu'elles doivent faire, mais au fond de voir avec les habitants d'un certain âge ce dont ils ont besoin et comment les associations locales peuvent y répondre.

Ça marche très bien dans de nombreux endroits du canton et puis suite à une présentation de ces projets, la Municipalité a demandé une étude préliminaire à Pro Senectute pour savoir si c'est possible de faire cela à Bourg-en-Lavaux et qu'est-ce que ça coûterait. La réponse est assez nuancée, dans le sens, oui ce serait possible et nécessaire, mais les coûts seraient élevés, ce serait plusieurs centaines de milliers de francs à répartir sur plusieurs années. Ce qui fait qu'on rediscute avec Pro Senectute pour voir si le projet doit vraiment être mis en œuvre tel qu'il nous le suggère. Pro Senectute est en discussion avec le canton pour voir comment le canton pourrait mieux soutenir ces projets. A ce moment-là, on vous informera et viendra avec un préavis pour vous demander votre accord avant de nous lancer le cas échéant.

Mme N. Pfeiffer :

Qu'est-ce qui coûterait très cher ?

M. JC Schwaab, Municipal :

Ce serait surtout l'encadrement du lancement de ces associations, alors pas forcément pour créer des associations où là il n'existe rien du tout. Lorsqu'il y a déjà des associations, souvent il faut les activer, les aider à adapter leurs services et à se renouveler. Parfois il faut aussi créer de nouvelles prestations notamment à Lutry, il y a un truc qui marche très bien, c'est les cafés rencontres où les seniors peuvent

se rencontrer dans leur quartier sans ordre du jour, sans sujet précis, tout simplement en buvant un café. Ça permet de voir les gens qui sont trop âgés pour être encore dans le tissu associatif, c'est-à-dire des gens dont on perd un petit peu la trace. Parce qu'au fond, les gens qui sont toujours actifs dans des associations, généralement ils n'ont pas de problème de santé, de mobilité et puis ils ont un tissu social autour d'eux qui fait qu'ils ne vont pas se retrouver tout seuls chez eux sans que personne ne prenne de leurs nouvelles. C'est là souvent que les problèmes peuvent survenir, comme des problèmes de santé qui peuvent coûter assez cher à la collectivité et qui sont très problématiques pour les personnes concernées.

Pour activer ce réseau, il faut du personnel, peut-être que les coûts tels que Pro Senectute les a calculés dans leur offre sont généreusement calculés, ce qui fait qu'il y a certainement une marge de discussions.

La parole n'est plus demandée.

Le Président demande s'il y a des questions générales sur le rapport de gestion 2019 ? Pas de questions.

Le Président clôt la discussion et passe au vote le préavis 05/2020 tel que présenté.

CONCLUSIONS **LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX**

Vu le préavis n° 05/2020 de la Municipalité du 18 mai 2020;
Où le rapport de la Commission de gestion;
Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide
à l'unanimité

d'approuver la gestion relative à l'exercice 2019 et d'en donner décharge à la Municipalité.

7. PRÉAVIS 06/2020 - COMPTES 2019

Chacun a reçu la brochure des comptes pour l'exercice 2019, ainsi qu'une copie du rapport de la Commission de gestion, il n'est donc pas procédé à leur relecture.

Le Président demande au rapporteur de la Commission de gestion de lire les conclusions de son rapport.

M. Ph. Maeder:

Il lit les conclusions et la Commission de gestion propose d'approuver les comptes pour l'année 2019 tels qu'ils sont présentés.

Comme de coutume cette brochure va être analysée chapitre par chapitre. Un fois tous les chapitres passés en revue on votera sur le préavis.

Avant de passer en revue les comptes 2019 chapitre par chapitre, le Président demande à chaque intervenant de bien vouloir, **avant de poser sa question, préciser la page, le paragraphe et le numéro de compte, à laquelle celle-ci se rapporte.**

CHAPITRE 1 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE - p. 16 à 20

La discussion est ouverte.

Mme N. Pfeiffer :

Page 19, Tourisme, compte 160.365.301 - Contribution à la SPBMC de Fr. 3'660.50 et il y a une autre écriture qui concerne la SPBMC à la page 47, Cours d'eau, Rives, port, compte 470.365.300 Subvention SPBMC de Fr. 31'700.-. Elle aimerait avoir des précisions.

M. R. Bech, Municipal :

Les Fr. 3'660.50 correspondent à un retour de taxes de séjour qui est prélevé sur toutes les nuitées au camping de Fr. 1.- et la moitié de cette taxe est restituée à la SPMC dans le cadre du règlement sur la taxe de séjour.

Quant à la subvention, c'est une subvention conventionnelle qui existe depuis un certain nombre d'années pour aider la SPBMC à développer ses activités respectivement et ses tâches de notamment de gestion et plus spécialement de l'entretien de l'ensemble des bains de Moratel.

La parole n'est plus demandée. Le Président clôt la discussion.

CHAPITRE 2 - FINANCES - p. 21 à 22

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

CHAPITRE 3 - DOMAINES ET BÂTIMENTS - p. 23 à 39

La discussion est ouverte.

M. N. Potterat :

Page 32, Bâtiments pat. fin. Enveloppe globale - compte 349.424.200 Vente de parcelles communales. Il aimerait comprendre la politique d'attribution au compte 349.380.900 Attribution fds investissements fonciers quand il y a une vente d'une parcelle communale. Cette question vient du fait qu'en 2019, il voit qu'on a attribué l'entier de la vente, alors qu'en 2018, on avait une vente de parcelle communale pour Fr. 228'500.- et il y avait une contribution de Fr. 28'500.-. Est-ce qu'il y a une politique qui explique cette différence d'attribution ?

M. Y. Sesseli, boursier :

La politique, elle vient des préavis qui sont votés et accessoirement lors de la vente de l'ancien terrain de pétanque à Fr. 1'528'950.20, le préavis stipulait que tout devait être mis au niveau du fond de l'investissement foncier, et en 2018, les Fr. 28'500.- correspondent à la parcelle à Cully qui est au bord de la route cantonale côté lac. Les Fr. 28'500.- devaient être mis dans le fonds pour les investissements futurs mais pas les Fr. 228'500.-.

La parole n'est plus demandée. Le Président clôt la discussion.

CHAPITRE 4 - TRAVAUX - p. 40 à 47

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

CHAPITRE 5 - INSTRUCTIONS PUBLIQUES ET CULTES - p. 48

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

CHAPITRE 6 - POLICE - p. 49

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

CHAPITRE 7 - SÉCURITÉ SOCIALE - p. 50

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

CHAPITRE 8 - SERVICES INDUSTRIELS - p. 51 à 53

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

RECAPITULATION DES CHARGES ET REVENUS - p. 54

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

TABLEAU RECAPITULATIF DES CHARGES D'ENTRETIEN MOBILIER - p. 55 à 57

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

TABLEAUX, BILAN ET ANNEXES - p. 58 à 88

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

**LISTE DES « ENTENTES » INTERCOMMUNALES ET ELEMENTS DE COMPTES-
p. 89 à 107**

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée. Le Président clôt la discussion.

Le Président demande si quelqu'un désire s'exprimer de façon globale sur les comptes 2019.

La parole n'est pas demandée.

Le Président clôt la discussion et passe au vote le préavis 06/2020 tel que présenté.

**CONCLUSIONS
LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX**

Vu le préavis N° 06/2020 de la Municipalité du 11 mai 2020;
Oui le rapport de la Commission de gestion;
Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide
à l'unanimité

d'approuver les comptes 2019 tels qu'ils sont présentés.

Le Président remercie le boursier et son équipe pour leur travail.

**8. PRÉAVIS 09/2020 - RÉPONSE BIS À LA MOTION DE M. CHRISTIAN CURRAT ET CONSORTS
« UNE MUNICIPALITÉ À 5 OU 7 MEMBRES POUR LA LÉGISLATURE 2021-2026 ? »**

Chacun a reçu copie du rapport de la Commission ad hoc, il n'est donc pas procédé à sa relecture

Le Président rappelle que concernant cet objet, on vote sur la réponse de la municipalité à la motion et non sur le nombre de municipaux pour la prochaine législature.

Si quelqu'un souhaite demander une modification du nombre de municipaux ou également du nombre de conseillers communaux, une motion doit être déposée dans une séance de conseil communal et pour cette année ce sera exceptionnellement jusqu'au 30 septembre 2020 que l'on pourra faire cette démarche

Le Président demande au rapporteur de la Commission ad hoc de lire les conclusions de son rapport.

M. V. Friderici :

La Commission ad hoc a rencontré le 10 juin 2020 une forte délégation municipale et en conclusion, la réponse de la Municipalité en tant que telle n'est pas réellement satisfaisante dans la mesure où elle reste lacunaire. Elle ne permet pas en fait de documenter comme souhaitait le débat sur la modification du nombre de municipaux pour la prochaine législature.

La Commission ad hoc estime cependant qu'un refus du préavis aurait peu de sens dans la mesure où la Municipalité ne pourra pas dans tous les cas proposer une nouvelle réponse dans les délais impartis.

Il mentionne qu'une petite erreur s'est glissée dans les conclusions du préavis 09/2020 et propose de modifier et d'accepter le préavis 09/2020 comme suit :

Modification de la phrase des conclusions :

« d'accepter le présent préavis amendé en réponse à **la motion** de M. Christian Currat et consorts
« Une municipalité »

au lieu

« d'accepter le présent préavis en réponse à *la Municipalité* de M. Christian Currat.... »

La discussion est ouverte.

M. Ch. Currat :

Il partage les propos de M. V. Friderici et accepte son propos d'aujourd'hui d'accepter la réponse de la Municipalité.

Pour rappel, on avait une première législature sur la base d'arrondissements électoraux avec 2 municipaux pour les grandes communes et d'un pour les petites communes. Au terme de la 2^{ème} législature, on avait réduit le nombre de membres du Conseil communal et eu une discussion au sein du Conseil sur la base d'un préavis de la Municipalité, concernant le nombre de municipaux pour la présente législature. La Commission ad hoc avait proposé 5 municipaux à ce moment-là et puis le Conseil en avait voté 7. Donc il y a eu une discussion et un débat. Suite à cela, des membres de la Commission de gestion ont voulu initier assez tôt la réflexion cette année afin de pouvoir avoir également un débat mais sur la base d'éléments les plus objectifs possibles en demandant l'avis de la Municipalité. C'est donc bien des éléments qui sont à la base de la présente motion.

Le but était donc d'avoir le préavis qui permette de prendre sereinement la décision à la fin de cette législature. On reçoit cette réponse traitée seulement au mois de juin 2020. La décision de 5 ou 7 doit être faite pour le 30 septembre 2020, suite au Covid-19, il y a eu un délai supplémentaire, mais il n'y a aucun Conseil qui est prévu avant cette date.

Entre autres, les remarques de la Commission de gestion concernant un manque actuellement de ressources financières et humaines spécialement pour le service des infrastructures ne sont pas du tout à l'origine de la motion. En fait ce serait bien d'avoir une décision stratégique sereine sur une municipalité qui soit à 5 avec des chefs de service plus importants.

Donc 2 possibilités s'offrent à nous, soit d'attendre de renvoyer cela à la prochaine législature, soit de faire une discussion maintenant en déposant une motion, mais compte tenu du délai, il ne peut que déplorer qu'on n'arrive pas à avoir ce débat assez tôt, qu'on n'a pas pu avoir les éléments nécessaires, et qu'on ne puisse pas évidemment le faire aujourd'hui. Il se voit mal demander une réunion du Conseil exprès en septembre prochain à moins que des personnes souhaitent avoir des discussions en septembre 2020.

Il souhaite qu'effectivement dans le cadre de la prochaine législature, si on devait attendre cette échéance-là, on puisse rapidement mettre en place une nouvelle fois ces éléments et puis prévoir au sein du Conseil communal une discussion à ce propos. Peut-être dans une année, 6 mois ou lors des prochaines élections et non pas se retrouver dans la situation dans laquelle nous sommes aujourd'hui.

La parole n'est plus demandée.

Le Président clôt la discussion et passe au vote l'amendement soit

« d'accepter le présent préavis amendé en réponse à **la motion** de M. Christian Currat et consorts
« Une municipalité »

C'est accepté à l'unanimité.

Le Président passe au vote le préavis 09/2020 **modifié**.

CONCLUSIONS LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAU

Vu le préavis N° 09/2020 de la Municipalité du 8 juin 2020 ;
Où le rapport de la Commission ad hoc chargée de son étude ;
Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide
par 43 voix pour et 2 abstentions

d'accepter le présent préavis en réponse à **la motion** de M. Christian Currat et consorts « Une municipalité à 5 ou 7 membres pour la législature 2021-2026 ? ».

9. COMMUNICATION 03/2020 - STRUCTURE DU PLAN DES ROUTES

Chacun a reçu copie de cette communication, il n'est donc pas procédé à sa relecture.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Le Président clôt la discussion.

10. COMMUNICATION 04/2020 - RAPPORT INTERMÉDIAIRE EN RÉPONSE AU POSTULAT JONAS CUÉNOUD « URGENCE CLIMATIQUE, IL NE RESTE PLUS BEAUCOUP DE TEMPS »

Chacun a reçu copie de cette communication, il n'est donc pas procédé à sa relecture.

La discussion est ouverte.

M. N. Potterat :

Il a une question, à la page 3, fin du &2 : « Elle (*la Municipalité*) peut par conséquent déclarer l'urgence climatique ». Est-ce que c'est une déclaration ou une intention de déclaration ou est-ce que cela va se faire plus tard ?

Mme E. Marendaz-Guignet, Municipale :

La Municipalité n'a pas réfléchi très longuement pour savoir si elle devait définir une urgence climatique et quelle portée elle voulait donner à cette définition. C'est une demande dans le postulat. Par contre ce qui était clair et ce qui est devenu très clair pour la Municipalité, c'est qu'au fond l'utilité et l'urgence de développer un plan climat et de réfléchir à ce qu'on doit mettre en œuvre effectivement maintenant de manière rapide et sérieuse est apparu assez clairement. C'est dans ce sens qu'on s'est dit effectivement il y a eu une urgence climatique. Ce qui nous a aussi motivés pour par exemple le projet de pompage d'eau du lac.

La parole n'est plus demandée. Le Président clôt la discussion.

11. MOTION DE MME L. DE PALMA ET CONSORTS « UN GESTE POST-COVID-19 POUR LES SOCIÉTÉS LOCALES »

Chacun a reçu copie de cette motion, il n'est donc pas procédé à sa relecture.

Avant de passer à la discussion, le Président fait un rappel des procédures pour les motions. La motion va être présentée, puis la discussion et en final un vote à la majorité simple sera fait pour transmettre cette motion à la Municipalité ou simplement la refuser de la part du Conseil.

La discussion est ouverte.

M. J.-P. Demierre, Municipal :

En tant que responsable des sociétés locales, il a bien compris le sens de la motion.

Quelques indications. La Municipalité a déjà évoqué en séance le sujet des aides extraordinaires aux sociétés. Cela a été fait il y a une quinzaine de jours. Aux demandes des sociétés, on étudiera chaque cas et on tiendra évidemment compte des arguments évoqués dans la motion. Par le passé, on a toujours garanti notre soutien aux cas exceptionnels, comme à la Jeunesse de Grandvaux quand elle a fait ses soirées de concours théâtraux, au FC Vignoble quand on doit revoir les terrains et leur fournir des vestiaires, à la Lyre de Lavaux quand elle organise des girones de musiques, aux scouts quand ils nous demandent des aides pour la cabane du Rio de l'Enfer. Donc on a toujours répondu présent. On le fera à l'avenir. La Municipalité estime qu'elle n'a pas forcément besoin de cette motion pour y travailler et il lit dans la motion «*Il est donc important, au même titre que pour l'économie ou la culture, que le Conseil communal s'assure de leur survie et fasse un geste en leur faveur.* Il pense qu'il est aussi important que ce soit la Municipalité qui le fasse via cette subvention voire des subventions extraordinaires.

Mme L. de Palma :

Elle entend avec plaisir ce que M. J.-P. Demierre, Municipal a dit et qu'effectivement la Municipalité a toujours répondu présente quand les sociétés locales ont demandé des aides. Des fois, il a fallu demander un peu fort car ce n'est pas à la portée de tout le monde d'avoir l'entregent nécessaire pour monter un dossier, à qui demander, etc.

Ce qui l'a motivée dans cette motion et ainsi que ses consorts, c'était vraiment l'idée de ce manque à gagner parce que clairement la source de financement principale des sociétés locales est souvent les manifestations et cette année, en fait, elles en ont été empêchées. Cette motion n'entre pas en concurrence avec une réflexion plus de fond de ce qu'il faudrait faire, mais que la commune prenne en compte leurs besoins plus spécifiques y compris des acteurs économiques, elle pense en particulier à certains vigneron, dans le cadre d'une demande de crédit via un préavis. Il y a un problème Covid-19. Il n'a pas été résolu à la séance précédente vu que la motion a été refusée mais ça la gênerait beaucoup qu'en fait il n'y ait pas quelque chose de formel qui soit décidé pour vraiment faire quelque chose.

Alors elle a envie de faire confiance à la Municipalité, évidemment, elle dirait et surtout en triple guillemets « elle fait moins confiance aux sociétés locales pour demander disons quelques chose », donc elle aurait tendance à dire que c'est une action très ciblée unique, ça ne concerne que cette année et puis elle aimerait que formellement un inventaire soit fait et que chacun dans le cadre de cette opération « hashtag manque à gagner » puisse profiter de ce budget qui elle rappelle a été voté en séance du Conseil.

Donc elle maintient la motion quand même et elle tient à préciser qu'en plus des 16 consorts qui figuraient sur le document que les conseillers ont reçu, 7 se sont ajoutés.

Mme J. Potin :

Juste une remarque spontanée. Elle trouve que M. J.-P. Demierre, Municipal, a parfaitement répondu à la question. Elle pense que la Municipalité, déjà généreuse, sait faire le geste quand il y en a le besoin et peut-être que la fête du 1^{er} août peut être gardée dans les réserves tout simplement et elle n'a pas à être dans cet objet d'aides des sociétés locales aujourd'hui. C'est une réflexion !

La parole n'est plus demandée.

Le Président clôt la discussion et passe au vote la motion.

Elle est acceptée par 27 voix pour, 11 voix contre et 7 abstentions.

CONCLUSIONS**LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX**

Vu la motion du 25 juin 2020 ;

Ouï le rapport de Mme L. de Palma et consorts

Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

prend en considération cette motion et la transmet à la Municipalité.

12. RÉPONSE À L'INTERPELLATION DE M. J. MICOL ET CONSORTS « PPA CHAMPS DE L'ESSERT : DEMANDE DE RÉALISATION SANS PLUS TARDER DU PARKING D'ÉCHANGE »

Chacun a reçu copie de cette interpellation, il n'est donc pas procédé à sa relecture.

Le Président donne la parole à

Mme E. Marendaz-Guignet, Municipale :

Le PPA « Champs de l'Essert » permet la construction d'un parking d'échange. Les dernières constructions ont reçu leur permis d'habiter en 2016. Ce projet de parking est intégré dans l'étude, qui commence maintenant et qui est conduite par la Commission intercommunale de Lavaux (CIL) et la DGMR. Cette étude porte sur les parkings d'échanges dans le district et plus précisément autour du site de Lavaux. C'est une demande des 10 communes touchées par le site UNESCO.

L'étude proposera des sites stratégiques pour créer des interfaces de transports. Si elle démontre qu'un parking d'échange au Champs de l'Essert est pertinent et entre dans la stratégie cantonale, sa réalisation pourrait éventuellement donner droit à un subventionnement cantonal. La Municipalité propose de ne pas travailler maintenant sur ce parking mais de le garder intégré dans cette étude générale qui se fait autour de la région.

L'étude financée par la CIL et les communes du district a fait l'objet d'un appel d'offres sur invitation qui sont en train de rentrer, l'adjudication sera faite le 5 août 2020. La durée prévue de l'étude est de 12 mois. Le montant de l'étude est à Fr. 80'000.- environ. La Municipalité est intégrée dans la conduite de l'étude. On aura des résultats en été 2021 pour savoir si ce parking rentre dans une stratégie cantonale ou pas. S'il n'entre pas dans la stratégie cantonale, ce sera à la commune de décider ce qu'elle veut faire de ce parking mais certainement qu'elle ne pourra pas accéder aux subventions.

Compte tenu de cette situation, la Municipalité recommande d'attendre les résultats de l'étude et de réévaluer la situation au plus tard en automne 2021 sur la base des résultats de l'analyse cantonale et de la CIL.

Elle espère avoir répondu avec satisfaction à M. J. Micol et consorts.

M. J. Micol :

Il la remercie pour cette réponse qui vient un peu comme une surprise, parce qu'au fond on a pas du tout évoqué cette intégration. Il espère que ça aboutira à quelque chose de concret et que vraiment la commune de toute façon aura à cœur de prévoir un parking d'échange dans un lieu qui s'y prête fort bien.

M. Ch. Currat :

Qu'en est-il de l'eau qui se trouve sous le parking. Il rappelle qu'il a déjà posé la question à 2 Conseils et on lui avait expliqué que le souci était lié aux canalisations qui étaient en-dessous et que c'était un problème technique. Maintenant c'est un problème d'intégration dans quelque chose de plus large dans les communes. Est-ce qu'après on reviendra avec le problème technique ou s'est-il solutionné entre temps ?

Mme E. Marendaz-Guignet, Municipale :

L'aspect technique sera traité dans le cadre même de cette étude parce qu'il faut en vérifier la faisabilité. C'est l'eau de la ville de Lausanne qui passe sous le terrain et ces conduites d'eau passent sous des maisons, etc. Ça ne veut pas dire qu'on ne peut rien faire mais certainement qu'il y aura des mesures techniques à prendre. Ceci risque de renchérir un peu la construction du parking. C'est ce qui a été dit par son collègue lors la séance de Conseil précédente.

M. M.-H. Noverraz :

Dans la première intervention de Mme E. Marendaz-Guignet, Municipale, il y a une chose qu'il n'a pas bien compris. On parle d'une étude qui va durer 12 mois et puis on parle d'une adjudication au 5 août 2020. On adjuge quoi ?

Mme E. Marendaz-Guignet, Municipale :

Le 5 août 2020 pour faire cette étude, il y a eu un cahier des charges qui a été défini entre 2 groupes de travail, la CIL plus du personnel de la DGMR. Donc ce cahier des charges a été défini en commun

pendant cet hiver. Il a été soumis. Il y a eu des séances de présentations aux communes aussi pour savoir si elles étaient d'accord de participer à cette étude sur l'ensemble du district. Toutes les communes ont décidé d'y participer parce qu'autrement plus personne ne pourrait ensuite accéder au train de subventions que le canton allait mettre en place. Au fond, on a fait des appels d'offres sur la base du cahier des charges et c'est l'étude même qui sera adjudgée par le travail, la réalisation de l'étude de remplir le cahier des charges qui sera adjudgée le 5 août 2020.

Est-ce que c'est clair ?

M. M-H. Noverraz :

Adjugé par l'organe de la Commission des communes ?

Mme E. Marendaz-Guignet, Municipale :

Par le consortium qui est formé du groupe de travail de la Commission intercommunale de Lavaux qui va adjudger, où les communes sont représentées bien sûr.

Le Président clôt la discussion.

13. INTERPELLATION DE MME M. JANEIRO ET CONSORTS « POUR FAIRE FACE À LA CRISE ÉCONOMIQUE DUE AU COVID-19, QUELLES SOLUTIONS ? »

Chacun a reçu copie de cette interpellation, il n'est donc pas procédé à sa relecture.

Le président demande à la Municipalité de préparer une réponse écrite à cette interpellation pour la prochaine séance de Conseil, comme il est d'usage.

La discussion est ouverte.

Mme M. Janeiro :

Cette interpellation est assez importante puisque déjà au dernier Conseil communal et à cette séance il a été beaucoup discuté de l'importance de faire quelque chose. Jusqu'à ce jour la Municipalité a fait quelque chose surtout pour protéger la population dans le semi-confinement. Et aujourd'hui la Municipalité et la commune pourrait faire quelque chose pour les personnes qui pourraient potentiellement en avoir besoin et de même pour les entreprises et les sociétés locales.

Mme L. de Palma :

Quelle serait les modalités pour mettre sur pied un fond de solidarité avec des règles ou pas de règle pour pouvoir utiliser cet argent qui heureusement n'avait pas été prévu au budget, mais est-ce que ça devrait faire l'objet d'un préavis, est-ce que la Municipalité a la latitude d'allouer hors budget un certain montant à cela ?

Ce serait bien que ce soit éclairé pour que le cas échéant, on décide de présenter une motion, une proposition pour la contrer pour faire quelque chose de concret ?

M. B. Rufi :

Ces interpellations résultent de cette communication municipale qui a eu lieu il y a quelques semaines ou quelques mois. Il faut savoir que la Municipalité a préparé un projet mais sous la forme d'un premier jet qui a été soumis à une délégation de la Commission des finances et à une la délégation de la Municipalité. On a procédé à une étude détaillée de ce projet. Et lorsqu'on rentre dans les détails, on s'aperçoit qu'il est extrêmement compliqué de procéder à une répartition et d'aider vraiment les entreprises qui en ont besoin. Quelles sont les règles qu'on fixe, comment est-ce qu'on analyse ces éléments sans créer des distorsions d'une entreprise à une autre ? Mais si on pense aux vigneron, il

y en a qui souffrent, d'autres qui souffrent moins. Si on veut vraiment aider de façon ciblée, il est extrêmement compliqué et c'est un travail extrêmement important. Il y a d'autres organes, comme le canton qui vient de mettre sur pied une plate-forme avec « WelQome », pour ceux qui ont suivi cet élément-là, et a mis 15 Mio à disposition pour les entreprises du canton de Vaud qui veulent bien s'inscrire et qui bénéficient d'aides par rapport à ceux qui veulent bien acheter auprès de ces entreprises. Quant à l'aide au niveau des privés, ce n'est pas à une commune de façon sociale comme ça d'aller aider les privés. Il y a des organisations au niveau cantonal qui permettent de cibler de façon correcte les aides. Comment veut-on que la commune cible cela de façon correcte sans un travail énorme ?

Donc il invite les conseillers à ne pas continuer dans cette direction qui nous met des travaux et qui n'apporte pas l'aide de façon ciblée.

M. J.-P. Haenni, Syndic :

Tout d'abord, on n'a pas de budget pour cela. On devrait faire un préavis. Comme l'a très bien rappelé M. B. Rufi, on a déjà eu un projet. C'était vraiment une usine à gaz, ce n'est pas possible de répartir des aides facilement. Il rappelle que la commune de Bourg-en-Lavaux paie plus de Fr. 5 Mio de facture sociale au canton. On a toujours eu la porte ouverte s'il y a une famille qui a vraiment besoin d'aide. On n'a jamais refusé une discussion s'il faut faire un arrangement de paiements. On était à disposition pendant le Covid-19 et personne n'est venu frapper à la porte pour dire qu'elle avait des difficultés. On était là et on est toujours là. Donc il ne voit pas comment on pourrait mettre sur pied un projet comme ça qui serait très compliqué à répartir équitablement.

Mme M. Janeiro :

Elle remercie les préopinants pour leurs remarques. Il faut rappeler que pour certaines personnes, surtout des particuliers, qui pourraient être dans le besoin, l'échelon communal c'est le premier qu'elles connaissent. Alors certes, oui il y a des associations et l'Etat, mais le premier guichet vers lequel on se tourne vraiment est celui du greffe municipal de la commune. Par exemple, il y a des gens qui se sont fait proposer des subsides d'assurance maladie.

Pour créer un fond et répartir les coûts, la situation qu'on vit aujourd'hui est extrêmement exceptionnelle et elle pense qu'il faut savoir aujourd'hui créer « ce trou » et créer cette espace-là et ce montant-là, le placer et l'investir pour le bien de la commune et des gens et pour éviter des factures et des faillites malheureuses, etc.

La parole n'est plus demandée. Le Président clôt la discussion.

14. INTERPELLATION DE M. JACQUES JOLY ET CONSORTS «LES ECO-POINTS ET DÉCHETS MÉNAGERS »
--

Chacun a reçu copie de cette interpellation, il n'est donc pas procédé à sa relecture.

Le président demande à la Municipalité de préparer une réponse écrite à cette interpellation pour la prochaine séance de Conseil, comme il est d'usage.

La discussion est ouverte.

M. J. Joly :

S'il s'est permis de faire cette interpellation, et il remercie les personnes qui l'ont soutenu, c'est que bon nombre de fois on passe devant ces éco-points et c'est lamentable de voir tous ces déchets, si ce n'est des fois les renards qui les tirent un peu loin dans les vignes ou ailleurs. C'est triste d'avoir des

personnes qui ne respectent pas, quand ils sont fermés, de reprendre leurs déchets et d'attendre que la déchetterie ou les éco-points soient ouverts.

Les personnes qui habitent à côté de ces écopoints se rendent compte que le dimanche il y a de l'abus à ce niveau-là. Ils croient que c'est comme un grand magasin ou une station-service.

Il croit qu'il est temps de faire quelque chose.

M. J. Micol :

Dans cette motion il est aussi question d'établir un bilan sur le fonctionnement de ces éco-points d'une part et puis il y a plus de 6 mois ou 1 an, on avait signalé que les dispositifs de fermetures n'étaient pas très adéquats pour les utilisateurs dans le sens qu'ils étaient susceptibles de blesser les personnes parce que les couvercles ne tiennent pas.

Il souhaiterait que dans le cadre du bilan on regarde aussi les dispositifs de fermeture.

La parole n'est plus demandée, le Président clôt la discussion.

15. COMMUNICATIONS MUNICIPALES

M. Jean-Pierre Haenni, Syndic

Il exprime ses remerciements

- aux conseillers pour l'acceptation des comptes ainsi que les différentes commissions qui ont travaillé tout au long de l'année ;
- au boursier Yves Sesseli pour son excellent travail et sa présence ce soir ;
- au greffe et à Mme Sandra Valenti, secrétaire municipale, également présente ce soir, pour leur excellent travail ainsi que pour l'élaboration du rapport de gestion qui est une véritable mine d'informations ;
- à l'ensemble du personnel communal qui assure le bon fonctionnement de tous les travaux, quels qu'ils soient, afin de servir au mieux notre population et tout particulièrement pendant la période de semi-confinement allant du 15 mars à fin avril 2020;
- toutes les personnes hors employés communaux pour les services rendus à notre population pendant cette période compliquée ;
- à ses collègues de la Municipalité pour leur travail et leur disponibilité ;
- à M. Daniel Gay, pour son travail, pour la présidence de la Cofin. Il a toujours eu énormément de plaisir à travailler avec lui. C'est une personne beaucoup appréciée et il le remercie pour son grand respect. Et il lui souhaite beaucoup de plaisir dans la commune juste à côté.

Quelques informations :

- Les emprunts. On a dernièrement renouvelé un emprunt de 3 millions à un taux de 0.37% sur 15 ans auprès de la BCV. Et un autre de 3 millions à un taux de 0.7% sur 20 ans auprès de PostFinance. On peut voir dans les comptes que le taux moyen de nos emprunts se monte à 0.77% et qu'ils sont bien répartis jusqu'en 2040 ce qui permet de voir venir si les taux prenaient l'ascenseur (on demande toujours 4 à 5 offres différentes). Les détails de nos emprunts sont à la page 79 des comptes 2019.
- Projection des travaux futurs ou à envisager pour les années à venir jusqu'en 2024 environ, voir le détail dans le budget 2020 aux pages 64 à 67.
- COVID-19. On dit toujours aux hommes politiques que « gouverner c'est prévoir ». Or Suite aux problèmes financiers que nos entreprises, artisans et indépendants ont subi ou vont subir à cause de la fermeture obligatoire pendant 2.5 mois, le boursier et lui-même ont réfléchi sur les rentrées fiscales 2020 et même 2021. Puis on s'est dit qu'il serait peut-être bien de limiter un peu certaines dépenses durant cet été afin de ne pas avoir de mauvaises surprises lors du bouclage des

comptes 2020. Mais lorsqu'il en a parlé à ses collègues, la réponse a été claire et unanime : le budget est déjà assez comprimé, donc on ne peut pas faire plus d'économies !

- Alors OK, mais il ne faudra pas venir critiquer le municipal des finances, car il aura fait son travail en ayant prévenu des risques qui nous attendent et difficiles à chiffrer.
- Charte salariale. On a signé la charte salariale le 18 juin 2020 et transmis cette information au bureau de l'égalité.
- Et comme cela a été dit, on poursuit le travail pour préparer la réponse à la motion cet automne. Pour information, à ce jour, 94 communes de Suisse l'ont signée, 16 cantons, la Confédération et 44 entreprises parapublics.

Et pour terminer, au vu de ce qui se passe autour de nous avec le Coronavirus, le Syndic invite vivement à rester prudent et à continuer à respecter les conseils de l'OFSP. Quand bien même il est le premier frustré de ne toujours pas pouvoir faire la bise aux dames, mais comme le veut le dicton « Mieux vaut prévenir que guérir » !

Il souhaite à tous un bel été, une bonne fin de soirée et au plaisir de partager l'apéro qui va suivre.

Acclamations.

M. Raymond Bech, Municipal

Au nom de la Municipalité, il prend acte de l'interpellation de M. J. Joly et consorts. Il est assez content qu'elle n'ait pas été déposée lors de la précédente séance du Conseil communal puisqu'en principe elle doit être traitée à la séance suivante.

On va s'occuper de cela pendant l'été et ce sera l'occasion de faire un bilan et un constat plus strict et structuré. Les préoccupations qu'ont les citoyens font malheureusement parties du pain quasiment quotidien du service d'assainissement, donc c'est un réel problème. Il faut qu'on trouve des solutions. Pour l'instant on n'a pas fait un bilan suffisamment précis mais ce sera effectivement fait conformément à l'interpellation. Ça nous donnera aussi l'occasion de préparer un préavis pour l'éco-point de Cully qui, en principe, sera prêt pour le 26 octobre 2020. Il est clair que l'on tirera les enseignements des expériences déjà faites.

Deux informations concernant les travaux de réfection de la STEP. Ces travaux étaient prévus déjà fin de printemps début d'été. Malheureusement, il y a eu certains problèmes de livraison et retards dus au Covid-19 qui ne nous ont pas permis de les commencer. Ce qui fait que les travaux vont débuter au mois de septembre 2020. Ça va être un petit peu chaud parce que traditionnellement la fin du mois de septembre est une période où la STEP est fortement sollicitée. Enfin d'un commun accord et d'entente avec notre mandataire externe on fera tout pour la STEP fonctionne et qu'elle soit rénovée en même temps.

Et puis l'étape suivante de la rénovation de toutes les installations de l'assainissement, c'est-à-dire la réfection de relevage de Cully, fera l'objet aussi d'un préavis le 26 octobre 2020 également avec l'appui de nos mandataires externes.

Il se réjouit aussi de pouvoir reboire l'apéro avec tous les conseillers.

M. Jean-Paul Demierre, Municipal

Quelques communications :

- Mme L. de Palma l'avait interpellé concernant les amendes de la PEL qui sévissaient sur notre territoire. La réponse lui a été envoyée personnellement.

Il fait une petite communication à ce propos. Dans le cadre de la crise du Covid-19, les gendarmes, les agents PEL et APOL collaborent. Donc ces patrouilles peuvent intervenir sur l'ensemble de notre territoire. Dès lors, il est possible qu'un gendarme ou un agent de la PEL, Police Est Lausannoise, Pully, puisse délivrer une amende d'ordre sur notre secteur. Toutefois il s'agit d'une

exception puisque usuellement ce sont les ASP qui s'occupent du contrôle du stationnement. Il est à préciser que l'APOL peut également délivrer des amendes d'ordre sur le secteur de la PEL et du canton quand ils sont appelés ailleurs.

Cela a été étudié parce qu'on n'avait pas vraiment de base légale pour mettre ça au point. On a décidé que les retours se feraient francs pour francs à chaque corps de police. Donc on ne perd rien.

- La zone 30 km/h à Cully. On a commencé à marquer la zone 30 km/h. et ça demande quand même pas mal de travail de grattage puisque dans les zones 30 km/h on ne doit pas mettre de passage piéton. Donc les passages piétons sont supprimés et puis après il y a des aménagements au niveau de la circulation. Des aménagements urbains seront mis en place, mais cette zone 30 km/h. sera effective dès le 1^{er} juillet 2020 avec la rue Davel en sens unique (on peut descendre mais on ne pourra plus monter) et puis il y aura au début du quai de l'Indépendance un sens sans issue pour essayer de filtrer un petit peu la circulation sur cette rue.
- A Aran, la zone 30 km/h va suivre derrière. Et là aussi le problème sera le même. On supprime les passages piétons, on met zone 30 km/h. On fera des aménagements urbains pour essayer de filtrer la circulation et que les gens roulent à 30 km.

Et puis après évidemment il y aura des contrôles. Ça c'est un autre sujet.

- 1^{er} Août 2020. Il avait annoncé au dernier Conseil qu'on ne faisait rien, qu'on ne faisait pas le feu d'artifice pas sur le bateau, même le bateau était déjà annulé. Suite aux nouvelles dispositions fédérales de 1'000 personnes, on voulait peut-être faire une petite manifestation sur la place d'Armes mais c'est compliqué car on doit prendre les noms et no. de tél. des personnes et privatiser l'endroit et c'est libre d'entrée. Le Cully Jazz Festival l'a fait le 27 juin 2020. C'était plus simple parce que c'était sur invitation et inscription préliminaires.

Donc on a discuté avec Mme N. Pfeiffer, présidente de la Commission culturelle, qui a eu une idée extraordinaire dont elle va vous en donner 2-3 petits détails et ce sera communiqué ces jours prochains via un tout ménage. Il donne la parole à Mme N. Pfeiffer pour expliquer le projet que la Municipalité a décidé ce matin de soutenir pour marquer le passage.

Mme N. Pfeiffer :

Elle donne les détails du 1^{er} août 2020. En effet on avait trouvé un peu triste qu'il ne se passe rien pour le 1^{er} août 2020 et notamment pour les familles et les petits enfants qui se réjouissent de cette fête. Donc avec M. R. Bech, Municipal, en charge de la culture, M. J.-P. Demierre, Municipal pour la Sécurité, Mme E. Marendaz-Guignet, Municipale pour la communication et moi-même pour la Commission culturelle, parce que ça touche finalement à plusieurs dicastères, on a cherché une solution qui puisse se faire in-doors pour qu'on puisse contrôler les gens qui viennent et respecter la traçabilité. Donc on a proposé de passer à la salle Davel le film suisse Heidi de 2015, d'Alain Gsponer avec Anouk Steffen et Bruno Ganz gratuitement bien sûr avec un verre offert par la commune et de faire 3 séances de ce film afin que le maximum de familles puisse venir en respectant une jauge qui puisse laisser les espaces nécessaires entre les familles. Donc on va terminer la faisabilité de cette manifestation parce que là on a été très vite pour pouvoir proposer cela à la Municipalité et au Conseil communal.

Maintenant on va essayer de finaliser ça en espérant que les règles de sécurité ne reviennent pas plus fortes ces prochaines semaines. Cela on n'en sait rien. Mais en tout cas ce sera un minimum et les gens pourront s'inscrire à la commune et les familles pourront voir ce film qui est assez sympa.

S'il y a des gens qui veulent tenir le bar, ils peuvent venir. M. J.-P. Demierre, Municipal, l'informe que c'est la Municipalité qui le tiendra.

M. J.-P. Demierre, Municipal, se réjouit de reprendre l'apéro.

Mme Nicole Gross, Municipale

Une information concernant la pétition « Pour plus de clarté lors d'abattage des arbres », on aura une séance agendée au mois de septembre avec sa collègue du service d'urbanisme pour coordonner certains projets afin que les citoyens soient vraiment informés sur tous les futurs projets.

Elle souhaite à tous un bel été et en bonne santé et qu'elle partagera le verre avec les conseillers.

M. Georges Hauert, Municipal

3 communications :

- C'est les travaux au collège d'Aran. On a un peu de surprise malgré les nombreux sondages qu'on avait faits avant de commencer le chantier. On risque peut-être de venir avec un préavis complémentaire au mois d'octobre.
- Concernant la matinée du martelage le 16 juillet 2020, il reste encore 1-2 places.
- Comme son collègue a dit que le 30 km/h. allait rentrer en vigueur le 1^{er} juillet 2020, c'est super, comme cela les conseillers pourront admirer l'enseigne du restaurant du Raisin qui a été pendue il y a 12 heures de temps. Elle a été refaite et bichonnée par la forge à Chexbres et elle est magnifique.

Il souhaite à tous un bon été et de bonnes vacances.

Mme Evelyne Marendaz-Guignet, Municipale

- PPA Cully-Gare. Pour le bâtiment qui est en DDP et le parking souterrain, on arrive au bout des excavations et il semblerait qu'on ne doit pas avoir de mauvaises surprises au niveau des frais de dépollutions, ce qui était un très gros souci parce que des fois quand on creuse entre les sondages on a des mauvaises surprises. On est tombé sur des vieux rails mais ce n'est pas très grave. Le chantier va se poursuivre mais c'est déjà une étape importante qui a été franchie. Il y a souvent une ambiance du tonnerre dans le sens qu'ils s'appellent de tous les noms d'oiseaux sur ce chantier mais enfin voilà on essaye cahin-caha d'avoir des séances de médiations, de concertations et d'explications.

Par contre il y a une surprise un petit peu embêtante au niveau du timing dans le travail pour la Municipalité, c'est en fait l'intervention du canton sur le permis de construire du bâtiment CFF qui a été stoppé et en échange on doit faire très rapidement une étude sur l'interface de mobilité. Etant donné que les travaux ont été anticipés, il y aura en octobre un préavis avec une dépense extra budgétaire au lieu de comme prévu aux mois de décembre-janvier-février.

- Pompage de l'eau du lac. La Municipalité a fait un choix sur un contracteur. On attend encore l'accord de notre partenaire, l'hôpital de Lavaux. Et puis on va se mettre en route avec la Commission des finances pour élaborer le contrat tel que ça été décidé dans le dernier Conseil communal.

Alors comme ses collègues, elle se réjouit de boire un verre et elle souhaite un très bel été à tous.

M. Jean Christophe Schwaab, Municipal

Il n'a pas d'autre communication à part de remercier la Cogest pour les échanges très fructueux qui ont eu lieu dans le cadre de l'étude de son dicastère et pour le rapport très complet qu'elle a fait.

A son tour, il se réjouit de trinquer avec tous, ce serait dommage de reboire de l'eau et de ne pas boire un verre après le Conseil communal.

16. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS

La discussion est ouverte.

M. M.-H. Noverraz :

Site des Fortunades.

- Est-ce que les fourmis tapinoma, qui avaient semés la panique en février 2018, ont totalement été éradiquées ou sont-elles sous-surveillance ?
- La parcelle no 416 qui est actuellement en friche et qui a été morcelée du côté sud-est. Qu'est-ce qu'il en est par rapport à la replantation de la vigne en tenant compte du préavis qui a été voté une fois le parking terminé ? Il rappelle juste qu'il y a 40 places provisoires et 28 définitives et que ces 40 places provisoires sont prévues sur 5 ans. Mais par contre, pour la plantation de la vigne, il avait compris que dès que les travaux du parking étaient terminés, on procéderait à la plantation d'une nouvelle vigne. Qu'en est-il ?

Mme E. Marendaz-Guignet, Municipale :

Concernant la fourmi tapinoma. Elle se sent très très bien chez nous, elle n'a pas été éradiquée et la population a énormément baissé. Elle est sous-contrôle régulièrement, on passe sur le terrain et on traite avec un produit qui est autorisé en culture biologique. Actuellement, on a trouvé des fourmis où elles n'étaient pas avant et c'est très confiné, donc on n'a pas trop de souci, mais la voirie prend le relais maintenant notamment pour les espaces publics pour assurer ces traitements puisqu'en fait tous les bénévoles ne vont pas continuer à travailler bénévolement pendant des années pour lutter contre la fourmi. Mais la population a énormément diminué et on va remettre des bancs à la place des arbres arrachés du cimetière, parce qu'en fait ces arbres étaient une source de grands élevages de pucerons, ce qui fait que la population de fourmis a pu exploser.

C'est la voirie qui va en prendre en partie le relais et puis les privés feront toujours appels à des insecticides. Il y a quelques moyens, mais la solution de l'hormone pour stériliser les reines est tout un problème de procédure internationale pour pouvoir importer le produit. Comme ce n'est pas la commune de Bourg-en-Lavaux qui va prendre sur elle toutes ces démarches, on va traiter avec les produits qu'on trouve ici.

En conclusion, elle n'est pas éradiquée et n'est pas complètement sous contrôle. Elle est sous surveillance intense.

M. G. Hauert, Municipal :

Pour la vigne effectivement, la parcelle était toujours propriété des anciens propriétaires des Fortunades qui voulaient la vendre à la commune et ça n'a pas joué. Donc c'est eux qui vont la remettre en vigne. Ils nous l'ont prêtée pour les travaux jusqu'à la fin des travaux au mois d'avril. Comme ils n'avaient pas de barbes pour replanter et que c'était trop tard, ils vont s'attaquer à la remettre en état pendant l'hiver 2020-21 et planter pour le printemps 2021.

M. J.-L. Badoux :

Il espère qu'à force d'insister, il va arriver à ses fins. Il rappelle à M. JC Schwaab, Municipal, que l'hiver a passé, que le Covid-19 a sévi, que la circulation routière a heureusement diminué temporairement mais il l'invite à aller visiter la jungle que devient le tronçon Rio de l'Enfer, sur la route de Puidoux.

Concernant les éco-points, il a vu naître sur les éco-points d'horribles panneaux qui interdisent de mettre du carton dans les poubelles à papier. Est-ce qu'on ne doit pas mettre du carton dans les poubelles à papier parce que le carton est très mauvais pour recycler par la suite le papier ou est-ce qu'on ne doit pas mettre des cartons qui gardent leur volume original dans le papier parce qu'ils prennent trop de place ?

M. R. Bech, Municipal :

C'est un peu l'illustration du problème soulevé par l'interpellation. D'abord la problématique des cartons papiers et l'interdiction de déposer des cartons dans les éco-points est limitée seulement à l'éco-points de Pra Grana. C'est une mesure qu'on peut juger limitative, discriminatoire, oui. Au fond la problématique des papiers-cartons est qu'effectivement avec la nouvelle habitude des consommateurs qui commandent beaucoup de choses sur internet, les emballages cartons créent un blocage extrêmement rapide des éco-points. D'une part on ne peut plus les utiliser, d'autre part ça incite malheureusement les gens à déposer ces cartons à côté et de plus par le fait que lorsque ce n'est pas complètement bloqué et que ça va quand même au fond, ça crée quand même une utilisation de l'espace qui est largement supérieure avec une densité extrêmement faible. Un des enseignements qu'on a est que la densité des papiers-cartons dans les éco-points est extrêmement faible et largement inférieure à toutes les normes qu'on a connues et prises comme base de calculs. A tel point qu'on a déjà du multiplier par 3 la fréquence des ramassages du papier-carton.

Donc c'est une mesure ponctuelle et faite dans un cas bien précis qui a été prise la mort dans l'âme, parce qu'elle n'est évidemment pas agréable, équitable et positive, mais à un moment-donné c'était devenu un vrai problème. C'est la raison pour laquelle on a dû prendre cette mesure que sur le site de Pra Grana en espérant qu'elle sera provisoire une fois qu'on aura pu prendre d'autres mesures un petit peu plus positives et efficaces.

M. Ch.-H. Duboux :

Il avait lors du Conseil communal du 6 décembre 2019 posé la question à M. JC Schwaab, Municipal, pour quelle raison il y avait un point lumineux qui avait disparu à Epresses, à l'intersection du ch. de Creyvers et ch. de l'Ouchette. On lui avait dit qu'on allait le renseigner et lui rendre réponse. Il attend toujours la réponse.

M. JC Schwaab, Municipal :

On avait demandé à la Romande Energie d'intervenir. Ils ne l'ont pas fait, ce n'est pas la première fois qu'ils ne font pas une intervention sur notre réseau d'électrique dans les délais qu'on souhaiterait. On a eu aussi un problème de mat derrière le vieux bourg de Cully qui a été laissé en plan un petit peu trop longtemps. On va ré-intervenir auprès d'elle. On doit renouveler notre contrat de collaboration avec eux et on va être plus attentif à leur délai d'intervention. En général, ils interviennent vite, mais là, il ne peut pas dire pourquoi cela n'a pas été fait. Il va remettre l'ouvrage sur métier.

M. M. Cardinaux :

Rapport de gestion, p. 92, Office fédéral des routes -OFROU. On apprend que l'OFROU entend mener des travaux d'entretien assez importants sur le tronçon autoroutier qui traverse le nord de la commune avec un calendrier chargé dès l'automne 2020 et pendant 2 à 3 ans au minimum.

Est-ce que la Municipalité est renseignée et peut donner plus détails sur ce calendrier des travaux.

Il a notamment cru comprendre dans un tout ménage qu'il a reçu que cette route serait totalement fermée pendant une assez longue durée. Etant donné que c'est quand même un axe de communication assez aisé en direction de Puidoux, il aimerait avoir quelques précisions et surtout s'assurer que la Municipalité suive ce dossier de sorte à ce qu'on ne ferme pas cette route juste pour le bien-être de l'OFROU.

M. JC Schwaab, Municipal :

Il ne peut pas donner des précisions de calendrier plus précises que celles qui figurent probablement dans le tout ménage parce que les calendriers de travaux évoluent et en plus entre le moment où le calendrier a été fait et publié, il y a eu la phase de Covid-19, ce qui fait que ce n'est pas exclu que le calendrier soit chamboulé, mais la Municipalité est informée depuis le début des travaux des diverses phases du calendrier et suit les travaux de très près. Pour la planification du chantier, on a hélas pas grand-chose à dire parce qu'au fond c'est l'OFROU qui décide ce qu'il fait, quand il le fait, comment il

le fait. Ça relève de la législation fédérale sur les routes sur laquelle les communes n'ont que peu de chose à dire, voire même rien du tout.

La Municipalité est très attentive et est d'ailleurs fréquemment sollicitée par l'OFROU au niveau des légers remaniements parcellaires qu'entraîne un chantier de cet envergure, parce que c'est généralement un petit bout de parcelle qui est déplacé de quelques mètres pour pouvoir mettre un local, des installations techniques. Lors des mises à l'enquête, la Municipalité fait régulièrement des prises de positions.

En ce qui concerne les travaux sur la phase des hauts de Riex et d'Epesses, normalement, l'OFROU devrait organiser des séances d'information avec les riverains. Il ignore encore quand, comment et sur quel sujet d'autant plus que les interventions des riverains, à part celles qui ont été faites pendant la mise à l'enquête, n'ont eu qu'assez peu d'impact. La Municipalité est particulièrement attentive aux sources d'eau, et le service des eaux suit le chantier quasiment quotidiennement, spécialement la zone des sources des Dards et de la Cornallaz dans les hauts d'Epesses parce que si les machines de chantier de l'OFROU viennent à creuser et perturber nos sources, qui de plus sont dans un contexte où notre eau est devenue encore plus précieuse qu'avant, cela n'irait pas. Là aussi avec l'aide des services cantonaux, les services communaux sont extrêmement attentifs. Il faut dire que c'est des travaux qui ont déjà commencés depuis longtemps. L'OFROU a fait des sondages et des travaux préparatoires pour un chantier gigantesque.

Il y a encore la question de la fermeture de la route de chantier, on devra encore voir quelles seront les alternatives pour que le trafic ne se déverse pas sur Epesses et Riex. On devra être particulièrement attentif.

Il remercie par avance les riverains qui participeront aux différentes séances d'informations que l'OFROU pourrait organiser. Respectivement si des personnes ont leurs intérêts qui sont lésés par ce chantier, lorsqu'il y a des mises à l'enquête, il faut faire opposition, le dossier est toujours consultable à l'administration communale et puis elles peuvent se servir des modèles d'oppositions que la commune a déposés lors de tels projets.

M. J. Cuénoud :

2 questions :

- Les Vacances scolaires débutent dès le 4 juillet 2020 dans le canton de Vaud. Il pense qu'il y aura un afflux assez massif de gens sur le bord de notre lac vu que déjà durant le confinement les gens étaient censés rester chez eux et il n'a jamais vu autant de monde se balader en Lavaux. Est-ce que la commune est prête, la voirie, pour changer les poubelles et nettoyer les WC le week-end ?
- Place d'Armes, cela fait 4-5 ans qu'il y a ces jolis WC temporaires sur le gravier. On voit que le dimanche, le marché fonctionne très bien. Est-ce qu'il est envisageable de refaire les WC en face du Caveau qui ne sont pas très accueillants et de mettre une petite buvette de plage temporaire entre juin et septembre ?

Est-ce qu'une réflexion a été faite autour de cette place d'Armes entre le Caveau et la place de jeux ?

Mme E. Marendaz-Guignet, Municipale :

Aménagement de la place d'Armes, notamment la question des toilettes. Ça doit faire l'objet d'une étude globale. C'est une demande et une exigence du service des monuments historiques du canton puisqu'en fait tout ce site est sous protection et en catégorie A. Donc on doit y porter un soin tout particulier. C'est un travail qu'on va mettre en route cet hiver. Il y aura encore du provisoire cette année.

Mme N. Gross, Municipale :

Voirie, nettoyage. On est préoccupé par le nombre considérable de personnes qui viennent visiter. On est très content qu'ils viennent chez nous mais c'est un véritable problème. C'est pour ça que la voirie fait sa tournée de propreté mais on s'est bien rendu compte que le faire qu'une fois par jour ce n'est pas possible surtout le week-end. Ces incivilités demandent beaucoup d'heures supplémentaires aux employés de la voirie qui ne sont pas beaucoup et ont droit à leur week-end. Par conséquent On a fait un appel d'offres pour trouver des sociétés externes. On n'a encore pas reçu toutes les offres. On s'en préoccupe !

Mme C. Bachmann :

Réflexion sur la place d'Armes. Elle rappelle qu'elle a déposé une motion le 25 juin 2018 à laquelle elle attend encore une réponse concernant les manifestations, la position de la Municipalité et qu'il était souhaité d'avoir une vision, ou un plan ou une réflexion au sujet de l'utilisation de l'usage des espaces publics de la commune et en particulier du bord du lac. Cela fait 2 ans et on attend toujours.

M. J.-P. Demierre, Municipal :

En complément d'informations pour M. J. Cuénoud qui s'inquiétait un petit peu de la circulation, etc. On y travaille et on essaye de trouver des solutions mais notre endroit est quand même un endroit extraordinaire très prisé. On a mis des panneaux aux endroits stratégiques des entrées de plages et de quais qui indiquent de maintenir les chiens en laisse, de ne pas faire de grillade et qu'on autorise la serviette de bain et de piqueniquer.

Ceci engendre quand même pas mal de circulation. Il a passé ce week-end, ce n'est pas catastrophique et est gérable. On fait des tournées pour pouvoir gérer cette situation. C'est un problème, quand il fait grand beau, qui ne se pose pas seulement dans notre commune mais un petit peu partout.

Pour répondre à Mme C. Bachmann, on est en train d'élaborer un guide des manifestations éthiquement durable et correct. Ce projet doit encore être travaillé en collaboration avec la Commission de développement durable et moi-même pour la circulation. On a l'espoir de pouvoir sortir ce guide en début de l'année 2021.

Pour la motion, il y aura une réflexion et une communication pour y répondre.

M. O. Genoud :

Incivilités. Dans la commune, on a non seulement des rives du lac, des vignes mais il y a pas mal de monde qui va se promener aussi sur les hauts. Si les chiens sont tenus en laisse sur la place d'Armes et bien malheureusement sur les transversales des hauts de la commune beaucoup de chiens déposent des petits cadeaux sous forme de sachets rouges qui traînent sur les bords des routes et des prés.

Il a été approché par pas mal de concitoyens et en tant que riverain lui-même de la route des Crêts-Leyron, il regrette encore une fois qu'on dépose ces petits sachets qui sont très visibles. C'est juste pour relever la chose car il y a beaucoup d'incivilités sur les éco-points mais aussi sur les éco-chiens.

N. Gross :

Elle l'informe que la voirie va installer 2 poubelles aux Crêts-Leyron parce qu'on s'est rendu compte qu'il n'y en avait pas assez et suite à la demande de personnes.

La séance est levée à 22h30.

Un apéritif suit la séance.

Au nom du Conseil communal :

Le Président

La Secrétaire

Lionel Gfeller

Catherine Fonjallaz

Cully, 25 août 2020